

**CONDITIONS GENERALES
(extrait du règlement)**

Prière de renvoyer l'inscription dans son intégralité avec les C.G.
à l'adresse du Conservatoire de la Broye, rue des Blanchisseuses 16, CP 102 - 1530 Payerne
ou via courriel (info@conservatoiredesregions.ch)

Dès août 2021, l'année scolaire compte désormais une semaine supplémentaire de cours, à savoir 37 semaines d'enseignement. Durant la période des vacances scolaires, les leçons sont interrompues.

Les absences de l'élève ne sont ni remplacées, ni remboursées.

L'inscription est valable pour une année scolaire complète et se renouvelle tacitement pour l'année suivante.

Les rappels de facture seront majorés de CHF 30.00.

La résiliation doit être faite par lettre recommandée avant le 15 mai pour qu'elle soit acceptée. Passé ce délai, le montant de l'année suivante sera facturé.

Démission

Aucune démission en cours d'année n'est possible, conformément aux directives FEM.

L'arrêt des cours durant l'année n'implique pas le remboursement du prix de l'écolage déjà versé et n'implique pas la cessation des versements en cas de paiement par mensualité. L'écolage annuel reste dû, même en cas de paiement par mensualités.

Finance de cours

Les frais de gestion s'élèvent à CHF 50.- pour l'année scolaire.

Les écolages sont semestriels et sont payables en cinq mensualités ou par semestre. Les échéances de paiements sont à régler d'avance. En cas de retard de paiement d'une échéance, l'entier de l'écolage du semestre, voire de l'année devient exigible.

En cas de non règlement à la suite d'un rappel, la facture est remise au service du contentieux et les cours sont suspendus.

En cas de non-paiement, le bulletin d'inscription fait foi de reconnaissance de dette exigible au sens de l'art. 82 LP.C. et le Conservatoire se réserve le droit de désinscrire l'élève.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je m'inscris au cours de musique suivant.

J'ai pris connaissance de l'extrait du règlement du Conservatoire et de son écolage.

Nom Prénom

Date de naissance Sexe M F

Adresse

Code postal Localité

Cours individuel collectif

Instrument Professeur souhaité

Durée en minutes Date d'entrée

Montant de l'écolage

Frais de gestion CHF 50.-

Facture à adresser à :

Nom Prénom

Adresse

Code postal Localité

Tél. Portable

Email

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des tarifs et règlements. Il s'engage à les observer et s'inscrit pour une année scolaire complète.

Lieu et date

Signature (parents ou représentant légal)

Tarifs 2021-2022

Dès la rentrée d'août 2021, l'année scolaire passe de 36 semaines à 37 semaines d'enseignement, pour les Elèves inscrits dans le cursus FEM et subventionné par l'Etat.

Cursus FEM pour les élèves domiciliés dans le canton de Vaud jusqu'à 20 ans (25 ans pour les étudiants et apprentis)

Minutes	Cours individuels		Cours collectifs		Cours collectifs	
	Ecolage par semestre	Ecolage mensuel	Initiation musicale		Solfège	
Ecolage par semestre			Ecolage mensuel	Ecolage par semestre	Ecolage mensuel	
30	535.00	107.00				
40	715.00	143.00				
45	785.00	157.00			258.00	51.60
50	870.00	175.00	340.00	68.00		
60	999.00	199.80				

Cursus FEM pour les élèves domiciliés hors du canton de Vaud jusqu'à 20 ans (25 ans pour les étudiants et apprentis)

Minutes	Cours individuels		Cours collectifs		Cours collectifs	
	Ecolage par semestre	Ecolage mensuel	Initiation musicale		Solfège	
Ecolage par semestre			Ecolage mensuel	Ecolage par semestre	Ecolage mensuel	
30	655.00	131.00				
40	875.00	175.00				
45	960.00	192.00			258.00	51.60
50	1'065.00	213.00	395.00	79.00		
60	1'220.00	244.00				

Elèves hors cursus FEM - classe libre et élèves adulte. L'année scolaire reste sur 36 semaines de cours et est aménageable avec un nombre de cours par année scolaire d'entente avec le professeur. Les tarifs ci-dessous s'entendent pour 18 cours par semestre.

Minutes	Cours individuels		Cours collectifs	
	Ecolage par semestre	Ecolage mensuel	Solfège	
Ecolage par semestre			Ecolage mensuel	
30	915.00	183.00		
40	1220.00	244.00		
45	1373.00	274.60	347.50	69.50
50	1525.00	305.00		
60	1830.00	366.00		

Les semestres sont payables par mensualités de septembre à fin juin.

Durée	Musique de chambre, Ensembles, Ateliers
variable	Tarif variable selon la durée du cours bloc. Les tarifs apparaissent sur la brochure éditée et disponible courant septembre. Tous ces cours sont gratuits pour les élèves inscrits à un cours instrumental.

AIDES FINANCIÈRES

Selon la LEM (Loi sur les Écoles de Musique), chaque Commune est censée fournir une proposition d'aide financière pour les activités de formation musicale donnée dans les écoles reconnues et subventionnées par la FEM (dont notre Ecole est bénéficiaire). Pour toute question, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact rapidement avec notre administration.